



Compte rendu du Comité Social d'Administration-Formation Spécialisée (CSA/FS) de la DDT 69 du 15/10/2024

En préambule, la CGT lit une déclaration liminaire ci-jointe.

Approbation du PV du CSA-FS du 13Juin 2024

Adopté à l'unanimité

Registre SST

Beaucoup d'agents n'ont pas accès au registre en ligne ce qui pose un souci pour signaler un éventuel problème. Le registre « version papier » est toujours disponible à l'accueil.

Vous pouvez également faire un ticket GLPI .

Tableau de suivi des actions CSA/FS

L'assistant de prévention liste toutes les actions à réaliser et leur état d'avancement :

- **règle d'évacuation pour les bâtiments A et B** : Les OS demandent un rappel à ce sujet. Les exercices d'évacuation n'ont pas été faits depuis plusieurs années. L'assistant de prévention va solliciter la gestion de la CAE pour en organiser.

Calendrier de visite des services de la formation spécialisée

Des visites sur tous les sites de la DDT vont être organisées par une délégation syndicale et des membres de la direction. Une rencontre avec les agents aura lieu ainsi qu'une visite des locaux.

Déménagement des services SEA/SHVS

Une lettre ouverte dénonçant l'impact négatif en termes de confort et de santé des agents a été envoyée au Directeur, aux OS et au chef de service du SHVS, elle a été signée par plus de la majorité des agents du SHVS.

Ce courrier demandait de mener une étude approfondie, de prendre en compte l'avis de l'ensemble du personnel et de privilégier des solutions alternatives à cet éventuel déménagement.

La CGT quant à elle a demandé dans sa déclaration liminaire ci-jointe une expertise sur l'ensemble de la cité.

Le directeur a tenu compte de tous ces arguments et le déménagement des services SEA/SHVS qui devait avoir lieu en début d'année 2025 au sous-sol est pour le moment suspendu.

Phase transitoire CAE

La Préfète attend une étude de faisabilité pour un éventuel relogement provisoire de la DDT dans d'autres locaux à 15mn maximum à pied de la Part-Dieu. Cette étude sera présentée à la Préfète le 12 novembre 2024. Il a été demandé au Directeur de communiquer à tous les agents à ce sujet.

Règles d'utilisation des véhicules de service en particulier le remisage

Pour des besoins de formation ou de réunion, si le véhicule de service ne peut être rendu pendant les heures de travail, les agents doivent en informer leur chef de service en mettant aussi en copie le SGCD (Parc auto), ceci afin d'être couvert en cas d'accident. Les agents en ordre de mission sont couverts sur la durée signalée uniquement.

Une note d'information à ce sujet sera transmise aux agents par la Direction.

Points divers

- Protection sociale complémentaire (ALAN) : Les agents ont reçu un mail confus leur demandant d'activer leur remboursement alors qu'en objet, il était précisé d'activer leur compte.

Le directeur nous répond qu'il n'a pas la main dessus car c'est le ministère qui envoie ces mails directement aux agents, nous demandons si le SGC compte communiquer à ce sujet.

Le MASA a un nouveau médecin, Docteur Thérèse DE MALLMANN, en remplacement du Docteur BERTRAND. Apparemment, il n'y a pas de souci de remplacement de médecin pour le MASA, alors que pour les agents du MTE nous sommes toujours dans l'attente d'un médecin depuis plusieurs mois.

Concernant les rencontres SGC/agents DDT, tous les agents n'ont pu être reçus la première fois ; une autre date a été récemment proposée à certains de ces agents ; d'autres agents aux situations plus complexes n'ont toujours pas été contactés. Nous avons demandé à l'administration de faire remonter ces problématiques organisationnelles.

La séance se termine à 12H45.

Pour toutes questions, nous restons disponibles à la permanence tous les mardis de 12h30 à 13h30 au local CGT.

Vos élu(e)s CGT,